

RENDEZ-VOUS MARS - AVRIL

Jusqu'au 1^{er} avril

Fête de l'Internet 2015

Programme détaillé page 6.

Sam. 21 mars

Cours informatique

Session thématique :

Réseaux sociaux

Accès libre | 10h30 à 12h30

Espace Public Numérique (EPN)

Présentation des différents réseaux sociaux.

Adresse EPN : 20 rue François Mitterrand.

Dim. 22 et 29 mars

Élections départementales

Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h

École Jean Goueslard, rue F.Mitterrand

Lun. 23 mars

Rencontre d'auteur

Karine Giebel

20h | Bibliothèque | Gratuit

Réservation conseillée

Vous êtes nombreux à avoir dévoré ses thrillers, très psychologiques !

La bibliothèque reçoit Karine Giebel en collaboration avec les bibliothèques de Caen et de Blainville-sur-Orne.

Du 28 mars au 4 avril

Fête du printemps

Programme détaillé page 4.

Mer. 1^{er} avril

Bain sonore pour

petites oreilles

avec Marion Motte

10h et 11h | À partir de 6 mois

Gratuit | Bibliothèque

Inscription obligatoire au 02.31.84.31.94.

Sam. 4 avril

Japanese War Tubas

20h30 | Tout Public

Espace Nicolas Oresme

3€/6€/Gratuit (-12 ans)

proposé par l'UFAC. En partenariat avec

l'IME André Bodereau et le Centre Socio-culturel.

Mar. 14 avril

Lectures partagées

"Œufs et Chocolats"

10h et 15h | Tout public

Gratuit | Bibliothèque

Inscription obligatoire au 02.31.84.31.94.

En partenariat avec le Centre Socio-culturel.

Mer. 15 avril

Journée découverte

à l'Espace Musical

Jacque Higelin

Programme détaillé page 7.

ÉDITO DU MAIRE



Marc Lecerf | Maire de Fleury-sur-Orne

Mesdames, Messieurs,
Chers amis Fleurysiens,

Ce nouveau numéro de notre journal d'information municipal, le "Fleuryisien info", vous offre l'occasion de découvrir de nombreuses rubriques, au cœur de son numéro 64. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Celui-ci traitera en outre de nombreux sujets ayant trait au développement durable et à ses trois volets : le sociétal, l'environnement et l'économique. Il en va ainsi de l'agenda 21 que nous allons mettre en place avec le concours d'un nouvel agent (cf page 6). Notre démarche est modeste, elle se veut progressive et fédérative, appuyée sur des objectifs du quotidien, réalistes et réalisables. Et c'est ici l'occasion de signaler la "fête du printemps" qui s'annonce.

Par ailleurs, vous verrez apparaître une nouvelle rubrique concernant la Communauté d'agglomération Caen la mer. En effet, nous traiterons désormais à chaque numéro d'un sujet renvoyant aux compétences qu'exerce notre intercommunalité. Dans le présent numéro, il s'agit de la collecte et de la valorisation des déchets.

D'autre part, comme je vous l'annonçais lors de mon discours de vœux pour 2015, nous organiserons au mois de février 2016, un "salon du livre policier". Pour ce faire, il convient dès à présent de mobiliser toutes nos forces dans la perspective des 5, 6 et 7 février prochains. D'ores et déjà un comité d'organisation a été constitué. Je vous invite à le rejoindre en vous faisant connaître auprès des agents de la bibliothèque, chevilles ouvrières de ce grand projet auquel nous voulons donner une dimension régionale.

Dans la même veine, la fête de l'Internet bat aujourd'hui son plein à Fleury-sur-Orne. Forts de ce 4^{ème} trophée obtenu voici quelques jours pour 2015, nous organisons de nombreuses animations autour de l'EPN (l'Espace Public Numérique situé à la bibliothèque) et de ses partenaires, jusqu'au 1^{er} avril.

Enfin, vous pourrez lire dans ces colonnes des informations liées à l'activité de l'état-civil (naissances, mariages, décès) de 2014, sur le dispositif CSE (Correspondant Solidarité Emploi) qui constitue une réponse de proximité aux problématiques de l'emploi, ou encore à propos de ce que l'on appelle le "logement social" qui est en fait un dispositif de logement beaucoup plus large d'accès qu'il y paraît puisqu'un couple avec deux enfants disposant d'un revenu annuel de 66 872 euros (plus de 5 000 euros par mois) peut parfaitement y prétendre. Cela fait tomber quelques préjugés ...

Et je n'oublie surtout pas, ces responsables d'associations qui ont tant œuvré pour Fleury-sur-Orne et qui ont été, ces derniers temps, arrachés à notre affection. Nous ne les oublierons pas !

Votre maire,

Marc LECERF



FOCUS

LE LOGEMENT SOCIAL

Chaque année, les bailleurs sociaux réalisent une enquête pour connaître les ressources de leurs locataires. Cette enquête est menée au cours du 2^{ème} semestre de l'année.

Le locataire devra communiquer, à cette occasion, au bailleur social son avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu et renseignera le nombre de personnes vivant dans son foyer.

Les ressources prises en compte sont celles de l'ensemble des personnes vivant au foyer lors de l'année N-2.

L'application d'un supplément de loyer de solidarité ou surloyer

Pour les locataires n'ayant pas répondu à l'enquête dite "ressources" dans le délai d'un mois, le bailleur appliquera systématiquement un surloyer maximal et une indemnité de 25 €. Leur situation ne se régularisera qu'après renseignements des informations demandées.

Pour les locataires dont les revenus après enquête dépassent le plafond des ressources, un surloyer leur sera appliqué en plus du loyer et des charges.

L'Etat participe financièrement à la construction et à l'aménagement de logements sociaux. Comme il s'agit de locations aidées, les conditions d'accès (les ressources) et les loyers y sont strictement réglementés.

Différents types de logements sont proposés :

- ➔ Les logements P.L.A.I., logements financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration ;
- ➔ Les logements P.L.U.S., logements financés par un Prêt Locatif à Usage Social ;
- ➔ Les logements P.L.S., logements financés par un Prêt Locatif Social.

Les deux premières catégories (P.L.A.I., P.L.U.S.) sont destinées à des familles aux ressources modestes voire ayant des difficultés. Les logements P.L.S. sont destinés aux foyers dont les ressources sont supérieures à 2000 € mensuels. C'est le droit au logement social pour tous.

Composition du foyer	Plafonds annuels de ressources / Logements P.L.A.I.	Plafonds annuels de ressources / Logements P.L.U.S.	Plafonds annuels de ressources / Logements P.L.S.
1 ^{ère} cat. (1 pers. seule)	11 006 €	20 013 €	26 017 €
2 ^{ème} cat. (2 pers. sans personne à charge)	16 037 €	26 725 €	34 743 €
3 ^{ème} cat. (3 pers. ou 1 seule, avec 1 pers. à charge)	19 283 €	32 140 €	41 782 €
4 ^{ème} cat. (4 pers. ou 1 seule, avec 2 pers. à charge)	21 457 €	38 800 €	50 440 €
5 ^{ème} cat. (3 pers. ou 1 seule, avec 3 pers. à charge)	25 105 €	45 643 €	59 336 €
4 ^{ème} cat. (3 pers. ou 1 seule, avec 4 pers. à charge)	28 292 €	51 440 €	66 872 €
Par personne supplémentaire	3 155 €	5 738 €	7 459 €

HOMMAGE

ANNICK PERRETTE, GÉRARD LEFÈVRE, MARCEL GUILLET

Le conseil municipal de Fleury-sur-Orne s'associe à la peine des familles de Annick Perrette, Gerard Lefevre et Marcel Guillet.

Ils ont tous les trois montré un dévouement sans borne à la vie associative de notre commune. Celle-ci mesure ce qu'elle perd avec la disparition de ces trois grands bénévoles.

Nous ne les oublierons pas !



LE DISPOSITIF CSE

CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ EMPLOI



UNE RÉPONSE EMPLOI DE PROXIMITÉ

Tous les lundis matins Mme Rio (Pôle emploi) accueille les demandeurs d'emploi au Centre Socio-Culturel et :

- ➔ Assure un premier niveau d'accueil "emploi" lors de permanences de proximité,
- ➔ Écoute les demandes liées à la recherche d'emploi,
- ➔ Accompagne les personnes dans des démarches lorsque nécessaire,
- ➔ Oriente vers le bon interlocuteur,
- ➔ Facilite le lien avec les services et structures compétentes.

Le dispositif des CSE est encadré par une Convention signée par l'État, la ville - CCAS de Caen, la ville d'Hérouville Saint-Clair, la ville de Colombelles, la ville d'Ifs, la ville de Fleury-sur-Orne, la ville de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Pôle emploi, la Mission Locale Caen la mer Calvados Centre et la MEFAC (Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise).

LES PERMANENCES CSE

Tous les lundis de 9h à 12h.

Centre Socio-Culturel, 39 route d'harcourt 14123 Fleury-sur-Orne.

Tél : 02.31.34.01.29.



LA COLLECTE DES DÉCHETS PAR CAEN LA MER

Voici une nouvelle rubrique concernant la Communauté d'agglomération Caen la mer. Cette rubrique a pour but de vous informer sur ses compétences et des liens que nous construisons avec elle.

Pour commencer, voici une présentation complète du service de collecte et de valorisation des déchets.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (BACS GRIS)

La collecte s'effectue avec les bacs à couvercle gris. Hermétiques, hygiéniques, pratiques et uniformes, ces bacs roulants facilitent le stockage, simplifient la collecte et participent à la propreté de la voirie. Le remplacement et la maintenance des bacs sont assurés gratuitement par le service déchets ménagers de Caen la mer. Le nettoyage est, par contre, placé sous la responsabilité de l'utilisateur.

Le rythme de ramassage est hebdomadaire. Les déchets sont acheminés vers le centre d'incinération (Unité de Valorisation Énergétique) du Syvedac à Colombelles.



Le saviez-vous ?

En 1884, le Préfet de Paris, Eugène-René Poubelle, originaire de Caen, ordonne le dépôt des déchets dans des récipients spéciaux... qui depuis portent son nom. La première collecte sélective est née !

LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES (SACS ET BACS JAUNES)

Suivant le type d'habitat la collecte est hebdomadaire.

- ➔ Si vous habitez en maison individuelle : collecte en sacs jaunes.
- ➔ Si vous habitez en habitat collectif : collecte bacs jaunes.

Que déposer dans le sac ou le bac jaune ?

- ➔ Tous les papiers : journaux, revues et magazines, catalogues, annuaires, prospectus, courriers, enveloppes, ... Seuls les papiers peints perméables à l'eau sont recyclables. Les autres doivent être déposés en déchèteries.

Conseil : penser à enlever les plastiques qui emballent certaines revues. Ne pas déchirer les papiers, le tri est plus simple lorsqu'ils restent entiers.

➔ Les petits cartons : les boîtes en carton plat, les petites caisses en carton ondulé... Les gros cartons sont à plier et à présenter à côté des sacs ou des bacs.

➔ Les emballages :

- boîtes de conserve, les canettes de boisson, les barquettes en aluminium...
- aérosols, vaporisateurs...
- briques alimentaires (jus de fruit, lait, soupe...),
- bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon. Notez que les bouteilles d'huiles alimentaires peuvent désormais être recyclées.

Conseil : penser à aplatir les emballages pour gagner de la place !



Ce que je ne dois pas déposer ?

Certains déchets ne sont pas recyclables, comme les films et sacs en plastique, les petits emballages en plastique ou en polystyrène, les boîtes de conserve contenant des restes, les poêles, les casseroles, les barquettes contenant des restes, les papiers salis ou gras, les films en plastique enveloppant les revues, les articles d'hygiène, les couches culottes. Dans ces cas précis, déposer ces déchets dans le sac ou le bac gris.

De même, les sacs en plastique et les petits emballages (comme les pots de yaourt, par exemple), ne doivent pas être mis dans le bac ou le sac jaune.

Que faire si j'ai un doute au moment de jeter un emballage ?

Jetez-le dans le bac gris. Ces déchets seront valorisés par incinération.

Faut-il nettoyer ou laver les emballages avant de les jeter dans le bac ou sac jaune ?

Non, les emballages doivent seulement être bien vidés de leur contenu, notamment de la sauce.

Je n'ai plus de sacs, à qui dois-je m'adresser ?

Les sacs sont disponibles en Mairie, et distribués en fonction de la taille du foyer.

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS (BACS VERTS)

Les déchets verts sont collectés en bac à couvercle vert (un seul bac par foyer). Ce système permet d'optimiser le stockage des déchets verts entre deux collectes.

Vous habitez en maison individuelle ?

Les déchets verts sont collectés 1 fois par semaine de mars à novembre. Pour tous besoins supplémentaires, notez bien que les déchets verts peuvent être déposés en déchetteries.



Quel volume déposer ?

La collecte accepte, à chaque passage : le bac vert fourni par Caen la mer ainsi que, au maximum, 5 fagots de branchages (diamètre maximum : 10 cm). Les fagots doivent être correctement ficelés et ne doivent pas dépasser 1 m de long et ne pas peser plus de 15 kg chacun.

Qu'est-ce qui est collecté ?

Sont collectés les tontes de gazon, les fleurs et plantes fanées, les mauvaises herbes, les feuilles mortes.

Qu'est-ce qui n'est pas collecté ?

- ➔ cailloux, terre,
- ➔ barquettes à fleurs et pots,
- ➔ sacs d'engrais ou de terreau,
- ➔ souches et troncs d'arbres.

Ces types de déchets doivent donc être amenés en déchetteries.

Que deviennent les déchets verts collectés ?

Ils sont acheminés vers une plateforme où ils sont broyés et transformés en compost qui sera valorisé par des horticulteurs, agriculteurs et maraîchers.

MON BAC A ÉTÉ VOLÉ, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez simplement faire une déclaration sur l'honneur :

- par courrier : Caen la mer - Collecte des déchets ménagers, 16, rue Rosa Parks CS 15094, 14050 Caen Cedex 4
- par courriel : contactdechetsmenagers@agglo-caen.fr

Votre demande sera traitée dans les plus brefs délais. Ne pas oublier de préciser sur la déclaration la nature du bac et le nombre de personnes au foyer.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont ramassés, après dépôt par les usagers, le jour voulu, devant leur domicile. Le rythme de ramassage est de 3 fois par an.



Qu'est-ce que les "encombrants" ?

Il s'agit des déchets ménagers qui, par leur dimension ou leur poids, ne peuvent être considérés comme de simples des ordures ménagères. Sont considérés comme encombrants :

- les sommiers et matelas,
- le mobilier,
- la ferraille,
- le bois,
- les fenêtres, portes et châssis exempts de vitrage et d'éclats de verre, ...

Ne sont pas considérés comme encombrants :

- les déchets de construction, déblais de travaux, de plafonnage,
- les déchets de démolition : blocs de béton, pierres, briques, gravats, sacs de ciment, sac de plâtre, poteaux et piquets en béton et métalliques, déchets de couverture, de toitures ou de cloisons, plaques de plâtre et fils de fer barbelés. Ces déchets sont à apporter en déchetterie.
- les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : petits appareils ménagers, télévision, lave-linge...
- les Déchets Diffus Spécifiques : acides, soude, ammoniac, engrais et phytosanitaires ménagers.

Comment déposer les encombrants ?

Ils doivent être présentés de façon facilement collectable, tant par leur volume (pas plus de 1m³ par foyer) que par leur poids. Et ils ne doivent surtout pas présenter de risques pour le public ou les collecteurs (pointes apparentes, parties tranchantes...).

Quand les déposer ?

- Les encombrants peuvent être sortis, sur le domaine public, la veille du jour de collecte, à partir de 19h00. Ils restent toutefois sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement. Aucun encombrant ne devra être déposé sur le domaine public en dehors des jours de collecte, il est donc impératif de respecter le calendrier.
- Si vous habitez en maison individuelle : téléchargez le calendrier de collecte de votre secteur sur le site de Caen la mer.
- Si vous habitez en habitat collectif : contactez votre bailleur ou votre syndic de copropriété : ce sont eux qui vous communiqueront les règles à suivre pour votre immeuble ou votre résidence.

En dehors de ces collectes, reste la possibilité d'apporter les encombrants en déchetteries.

Il en est de même pour les appareils électroniques ou électriques, les DEEE.

LA COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire, dans les bornes prévues à cet effet. Pour trouver la borne la plus proche de chez vous, connectez-vous au site internet de Caen la mer (www.caenlamer.fr), vous pourrez l'identifier à partir de votre adresse postale.

Pourquoi dépose-t-on le verre dans des conteneurs spéciaux (colonnes d'apport volontaire) ?

Le verre est recyclable à 100 % et indéfiniment. Mais il ne peut être recyclé qu'en redevenant ... du verre ! C'est pour cela qu'il est déposé à part des autres déchets, dans des conteneurs spéciaux.

Que peut-on recycler dans la famille des verres ?

Les bouteilles, les bocaux, les pots (attention à ne pas mettre les couvercles). En revanche, des matériaux qui paraissent proches du verre ne sont pas recyclables. Il s'agit entre autres des ampoules, néons et halogènes, de la vaisselle et de la porcelaine, des miroirs et des vitres, des objets en terre cuite. Pour ces derniers, direction la déchetterie.

LES DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) peuvent être amenés en déchetterie.

Mais avant, quelques éléments à savoir...



Qu'est-ce qu'un déchet d'équipements électriques et électroniques ?

Les DEEE sont des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements avec une prise électrique ou un accumulateur (rechargeable). Ce sont des déchets "dangereux" car ils contiennent des substances toxiques pour l'environnement.

Une règle, le "1 pour 1"

Depuis une nouvelle réglementation (2006), les déchets d'équipements électriques et électroniques (les DEEE) qui ne peuvent être ni réparés, ni réemployés sont repris par votre distributeur au moment de l'achat d'un appareil neuf. C'est le "1 pour 1". Désormais, dans le prix d'achat, est comprise une écotaxe pour la gestion de ce déchet.

Pour quels équipements électriques et électroniques cette règle du "1 pour 1" est-elle valable ?

- ➔ le gros électroménager "froid" (congélateurs, réfrigérateurs...),
- ➔ le gros électroménager "hors froid" (fours, lave-vaisselle, lave-linge...),
- ➔ les ordinateurs, les télévisions, les caméscopes, les magnétoscopes, les chaînes hi-fi...
- ➔ les "PAM", c'est-à-dire les "petits appareils électroménagers" (fers à repasser, cafetières, robots ménagers, consoles de jeux, téléphones, perceuses...),
- ➔ les lampes (tubes fluorescents, lampes basse consommation, lampes LED ou diodes électro-luminescentes...), sauf les lampes à filaments.

LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS

Caen la mer poursuit ses actions en faveur du développement durable en accompagnant la mise en place de la collecte des textiles en apport volontaire. Ces tissus seront, suivant leur état, soit recyclés, soit donnés à des acteurs locaux pour des distributions. Menée en partenariat avec les acteurs solidaires locaux (la Chiffo, Itinéraires et la participation d'Emmaüs), cette action permet de concilier protection de l'environnement, action sociale, insertion professionnelle et développement économique.

Peuvent y être déposés : vêtements hommes/femmes, de bébés ou d'enfants, maroquinerie, chaussures par paires, ...

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, entrez votre adresse postale dans la rubrique concernée sur le site internet de Caen la mer.

LES DASRI (DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX)

Dans le cadre de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP), depuis 2012, DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments de mettre en place et de financer la reprise en fin de vie des produits mis sur le marché.



© caenlamer.fr

Cette obligation concerne les déchets de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les patients en auto-traitement (produits piquants, coupants et tranchants).

Pour savoir quels produits sont concernés, quels sont les conditions de mise à disposition des collecteurs (boîtes à aiguilles), et les points de collecte les plus proches de votre domicile, consulter le site internet www.dastri.fr.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage est la transformation des matières organiques avec la complicité de divers organismes vivants depuis la bactérie et le champignon jusqu'aux vers de terre et aux insectes. Le compost ainsi obtenu est comparable à l'humus des forêts. Le compostage individuel permet d'obtenir un amendement gratuit, naturel et respectueux de l'environnement qui enrichira la terre de votre jardin. De plus, en diminuant la quantité de déchets à transporter et à éliminer par la collectivité, vous participez à la protection de l'environnement et à une gestion intelligente des déchets ménagers.

Téléchargez le guide " Fabriquez votre composteur " sur www.caenlamer.fr

Depuis 2005, la promotion du compostage rencontre une réelle adhésion des habitants de l'agglomération. Les composteurs, distribués gratuitement par Caen la mer, connaissent un grand succès ! 11 000 foyers ont déjà été équipés. Pour les nouveaux arrivants et pour ceux qui n'en disposent pas encore, il suffit de s'inscrire à Caen la mer (service déchets ménagers). Des permanences seront organisées sur un site unique pour optimiser leur distribution.

Comment obtenir un composteur ?

Renseignements : N. Vert 0 800 00 14 29
appel gratuit depuis un téléphone fixe.



LA FÊTE DE L'INTERNET À FLEURY-SUR-ORNE

La Fête de l'Internet est un événement national qui a pour objectifs de promouvoir Internet et de limiter la fracture numérique.



FLEURY-SUR-ORNE FÊTE INTERNET
DU 14 MARS AU 1^{ER} AVRIL

Espace Public Numérique
20 rue François Mitterrand
14123 Fleury-sur-Orne
Tél : 02.31.84.31.94
epn@fleury-sur-orne.fr
www.epn.fleury-sur-orne.fr

Horaires d'ouverture
Mardi : 16h30 - 19h
Mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Vendredi : 16h30 - 19h
Samedi : 10h - 12h30



Pour cette première édition à Fleury-sur-Orne, l'EPN et ses partenaires, le centre d'animation et le centre socio-culturel, proposent des animations gratuites pour les jeunes et pour les adultes afin de découvrir les usages et outils numériques.

La Fête de l'Internet a lieu du 14 mars au 1^{er} avril, elle a débuté par une heure du conte numérique et se terminera par une conférence sur l'éducation numérique.

LA FÊTE DE L'INTERNET : PROGRAMME DES ACTIVITÉS À NE PAS MANQUER

retrouvez le programme dans son intégralité sur www.epn.fleury-sur-orne.fr

Tournoi de Jeux Vidéos

Samedi 21 mars - 14h - À partir de 7 ans

À l'Espace Public Numérique (20 rue F.Mitterrand)

Jouez à Mario Kart sur grand écran.

Goûter Jeux

Mercredi 25 mars - 14h - À partir de 4 ans - À la bibliothèque

Venez jouer à des jeux de société et des jeux en ligne sur ordinateur.

Jeu de piste Flash 1.0

Samedi 28 mars - Tout public - Inscription conseillée
Rendez-vous à 9h30 place Jean Jaurès - Départ de la course à 10h

Flashez, répondez aux questions et gagnez des points en parcourant la ville !

Pas de smartphone ? Une carte est mise à votre disposition !

Café débat sur l'éducation numérique

Samedi 28 mars - 14h - Tout public - Inscription conseillée
À l'Espace Public Numérique (20 rue F.Mitterrand)

Comment accompagner sur les usages des jeunes sur l'Internet et le téléphone mobile avec l'association Calysto.

Des petits jeux et des livres seront proposés aux enfants pour permettre aux adultes de participer à cette rencontre.

Renseignements et inscriptions au 02.31.84.31.94
ou par mail à epn@fleury-sur-orne.fr

FLEURY-SUR-ORNE AU COEUR DE L'ÉCOLOGIE L'AGENDA 21 FLEURYSIEN

UN AGENT DÉDIÉ À L'AGENDA 21



Lucie Le Tourneur
Chargée de mission Agenda 21

Lucie Le Tourneur, fraîchement recrutée depuis le 2 février, sera en charge de l'élaboration de notre Agenda 21 communal. Il s'agira de concevoir un programme d'actions pluriannuel articulé autour des 3 domaines que sont le social, l'économie et l'environnemental, tout en répondant aux enjeux du développement durable. Fondé sur une concertation approfondie de tous, l'Agenda 21 fleuryisien sera réalisé grâce à votre participation à travers des questionnaires, des réunions publiques ou encore, des ateliers du développement durable. Notre agent sera également en charge de différents événements organisés sur la commune telle que *La Fête de l'énergie*, *La Semaine du développement durable* et *La Fête du printemps*.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

À Fleury-sur-Orne, on fête les naissances de 2014.

Si votre enfant est né en 2014, vous pouvez "adopter" un arbre.

Rendez-vous le samedi 4 avril 2015
au Parc Pasteur (à côté de la déchetterie)
Inscription obligatoire au 02.31.34.34.78.

LA FÊTE DU PRINTEMPS

La Fête du printemps aura lieu le 3 et 4 avril prochain, elle débutera par la distribution annuelle de sacs de compost et se terminera par un concert mêlant jazz et rock.

Renseignements au 02.31.34.34.78
ou agenda21@fleury-sur-orne.fr

PROGRAMME DE "LA FÊTE DU PRINTEMPS"

Samedi 28 mars - "Panier malin - panier vilain"

Apprendre à économiser en limitant vos déchets. Animation à Simply Market de 9h à 12h et Leader Price de 14h à 17h. 2 Paniers malins sont à gagner !

Vendredi 3 avril - 15h à 18h30 - place Jean Jaurès

- ☉ Distribution gratuite de sac de compost aux fleurysiens (dans la limite des stocks disponibles et sur présentation d'un justificatif de domicile).
- ☉ Rencontre avec un maître composteur (jeux autour du compostage et lombricomposteur en démonstration).
- ☉ Inscription au concours "Fleurir Fleury 2015".
- ☉ Exposition "Comment limiter l'usage des pesticides ?".
- ☉ Atelier "Comment cuisiner les restes ?", de 14h à 17h30, inscription obligatoire auprès du Centre Socio-culturel avant le 31 mars au 02.31.34.01.29.

Samedi 4 avril - parc Pasteur (à côté de la déchetterie)

10h30 - Grande chasse aux œufs - organisée par la FCPE

Vente de gâteaux aux bénéfices des écoliers fleurysiens.

Pour plus d'informations : fcpefleury@gmail.com.

11h30 - "Une naissance, un arbre"

Samedi 4 avril - Espace Nicolas Oresme

20h30 - Concert de Japanese War Tubas

Tarifs : 3€ / 6€ - Gratuit pour les moins de 12 ans.

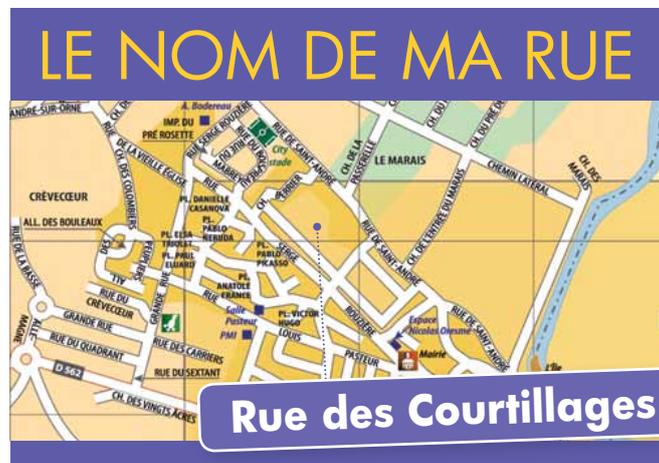
UN SALON DU LIVRE POLICIER

POUR FÉVRIER 2016

En début d'année prochaine, la commune organisera un grand événement autour du "polar" sous toutes ses formes. Du roman noir au thriller en passant par la littérature jeunesse, le cinéma, la musique et le jeu, il y en aura pour tous et pour tous les goûts, amateurs ou non de romans policiers.

En collaboration avec de nombreuses structures fleuryennes (centre d'animation, écoles, centre socio-culturel...), la bibliothèque proposera un programme riche et varié de rencontres et d'animations les 5, 6 et 7 février. Elle invitera de nombreux auteurs à venir parler de leurs livres, du polar en général, du goût pour l'effrayant et de bien d'autres choses !

Si vous souhaitez participer à l'élaboration de ce projet, en conseillant des auteurs par exemple ou des animations, n'hésitez pas à prendre contact avec Perrine à la bibliothèque.



POUR PATIENTER JUSQUE-LÀ !

Venez rencontrer une grande dame du thriller,
lundi 23 mars à 20h00
à la bibliothèque :

Karine Giebel

Si vous en avez assez de trouver les coupables avant la fin, vous serez servis ! Si vous n'avez pas peur de rencontrer un serial killer sympathique, des victimes machiavéliques et d'assister à des crimes impunis, vous vous régalez avec ses romans. Renseignements et réservations à la bibliothèque.



Karine Giebel | © Melania-Avanzato

La rue des Courtilrages est située sur l'ancienne Delle des Courtilrages. Une delle est une parcelle, un lopin de terre. Elle porte un nom particulier pour être différenciée de ses voisins. Le courtil est la parcelle enclose entourant la ferme ou proche des bâtiments, on y trouve souvent le jardin. Le courtilage est donc l'action de jardiner. La Delle des Courtilrages appartenait à la grande ferme voisine dont certains bâtiments sont encore visibles.

AZZOUZUS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En raison d'un changement de logiciel, la bibliothèque sera fermée du 23 au 28 mars. N'hésitez pas à emprunter plus de documents et à prolonger vos emprunts.

Il y a néanmoins des animations sur cette semaine :

Lundi 23 mars - 20h : Rencontre d'auteur avec Karine Giebel

Mercredi 25 mars - 14h : Goûter-Jeux

Vendredi 27 mars - 14h :

Atelier Réseaux Sociaux et Vie Professionnelle

Renseignements et inscriptions à la bibliothèque :
20 rue François Mitterrand. Tél : 02.31.84.31.94

LES 100 ANS DE FLEURY-SUR-ORNE

En 1916, le conseil municipal a engagé le changement de nom de notre commune qui s'appelait Allemagne. Il choisit le nom de Fleury, en commémoration de Fleury-devant-Douaumont, commune martyre de la Meuse intégralement détruite lors de la bataille de Verdun au cours de la Première Guerre Mondiale. « Sur Orne » fut rajouté pour donner une dimension géographique au nouveau nom de la commune. Nous sommes devenus officiellement Fleury-sur-Orne en 1917.

La municipalité va célébrer les 100 ans de ces événements et a déjà lancé la préparation de cet important anniversaire.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à ceux et celles qui souhaitent s'y associer, à ceux qui possèdent des documents, des objets, des cartes postales, des livrets militaires, des photos, des lettres de soldats etc... sur la période 1910-1920 en lien avec Fleury-sur-Orne, à se faire connaître. Les documents seront scannés et aussitôt restitués. Ils permettront au groupe « histoire » constitué de fleuryens intéressés par l'histoire de la commune et à l'Ufac d'enrichir leurs travaux en cours sur cette période.

Dans le cadre des événements qui seront organisés pour les 100 ans, ces recherches feront évidemment l'objet d'une restitution publique (expo, publication...).

Nous vous remercions de vous adresser à la mairie ou au bureau de l'Ufac, Union Fleuryenne d'Actions Culturelles,
39, avenue d'Harcourt 14123 Fleury-sur-Orne- Tél : 02.31.34.30.25 - ufac14@gmail.com

ESPACE MUSICAL JACQUES HIGELIN

L'EMJH organise une journée "cours découverte" gratuite, le mercredi 15 avril 2015.

Programme de la journée :

- ➔ 10h et 10h45. Cours collectif pour les plus petits (5 et 6 ans). 2 séances de 45mn d'éveil musical. 10 inscrits maximum par groupe.
- ➔ 14h, groupe 8-12ans et 14h45, groupe 13-17 ans. Chant collectif au micro (musiques actuelles). Durée : 45mn. 10 inscrits maximum par groupe.
- ➔ 11h30 et 15h30, à partir de 10 ans. Atelier Electro-Mix. Durée : 30mn. 2 par groupe.
- ➔ Les cours individuels seront répartis au cours de la journée.

ETAT CIVIL

➤ NAISSANCES 2014 GARÇONS

FILLES

Ella Gilleron née le 8 janvier
Lucie Zambrelli née le 22 janvier
Louise Barrière née le 29 janvier
Asma Maamouri née le 18 février
Lila Marie née le 20 février
Mely Savary née le 4 mars
Luna Choinard née le 5 mars
Naëly Choinard née le 5 mars
Jade Hélie née le 19 mars
Arwenn Miot Borderon née le 25 avril
Eva Robine Bailleul née le 26 avril
Nolween Chauvry née le 22 mai
Jade Bernard née le 24 mai
Louise Boyer née le 24 mai
Alix Calligro née le 25 mai
Rose Marie née le 12 juin
Mathilde Marcilly née le 13 juin
Romane Lechevalier née le 25 juin
Lauryn Louet née le 10 juillet
Louna Pouteau née le 11 septembre
Shanone Viané née le 27 septembre
Yara Kheffi née le 3 octobre
Louane Lenez née le 6 octobre
Isis Bouvet Aubert née le 26 octobre
Constance Emeriau née le 8 novembre
Charlie Foucher née le 25 novembre
Diélatou Mbacke née le 18 décembre
Thaïs Schiltz née le 29 décembre

Paul Voisin né le 7 janvier
Florian Plu né le 16 janvier
Pablo Marchadour né le 21 janvier
Kylian Cabelguenne Delivet né le 28 janvier
Lyvio Marguerite né le 3 février
Timothée Belver né le 7 février
Rayan Belamri né le 26 février
Owenn Desfresnes né le 26 février
Lucien Aubert né le 24 mars
Tom Girre né le 28 mars
Paul Lefebvre né le 15 avril
Mattéo Pastor né le 24 avril
Louis Brossard né le 26 avril
Nolan Chauvry né le 22 mai
Maël Perrée né le 2 juin
Raphaël Delozier né le 6 juin
Sheldon Eugène né le 6 juin
Ben Salem Belabbas-Bengraa né le 13 juin
Guillaume Boulinguez né le 21 juin
Luca Ghelase né le 21 juin
Enzo Vasnier Krawiec né le 21 juillet
Tiago Alves né le 27 juillet
Gaspar Basset né le 11 août
Joris Dupré né le 30 août
Mathéo Cornu né le 28 septembre
Kendji Guerguesalle né le 18 octobre
Isa Özkan né le 20 octobre
Gabin Lerosier Hirschinger né le 30 octobre
Anthony Alcaraz Macia né le 14 novembre
Gabin Feriaud né le 22 novembre
Maé Le Pont Dominguez né le 1^{er} décembre
Maxence Coudray né le 17 décembre
Maxence Duplessis né le 21 décembre

➤ DÉCÈS 2014

Claude Guillaume décédé le 6 janvier
Ghislaine Levard (*divorcée Donnat*)
décédée le 11 janvier
Albert Dilis décédé le 17 janvier
Benoît Dubloque décédé le 17 janvier
Philippe Henry décédé le 22 janvier
Marcel Renou décédé le 26 janvier
Robert Ménard décédé le 6 février
Jean-Pierre Eugène décédé le 15 février
Jeanne Gauthier (*divorcée Verrolle*)
décédée le 18 février
Maryline Laroui (*née Tison*)
décédée le 22 février
Jacqueline Dujardin (*née Guillotte*)
décédée le 1^{er} mars
Denise Guitard (*née Serpollier*)
décédée le 5 mars
Yves Travninet décédé le 24 mars
Dominique Thérèse décédé le 23 avril
Germaine Clare (*née Millau*) décédée le 15 juin
Lucien Toquet décédé le 15 juin
Pascal Goulhot décédé le 21 juin
Alain Haelewyn décédé le 12 juillet
Patrick Santus décédé le 14 juillet
Claudette Ollivier décédée le 23 juillet
Bold Altangerel décédé le 30 juillet
Denise Ginard (*née Leherissey*)
décédée le 21 août
Denise Le Rouesnier (*née Jamard*)
décédée le 22 août
Claude Delaune décédé le 28 août
Nicole Potier (*née Françoise*)
décédée le 2 septembre
Claude Aubert décédé le 3 septembre
Nicole Heurtault (*née Gourbin*)
décédée le 10 septembre
Daniel Gentil décédé le 15 septembre
Robert Mespouilhès décédé le 21 septembre
Claude Pointeau-Carbanne décédé le 21 septembre
Fernande Puerta-Sevilla (*née Le Pont*)
décédée le 26 septembre
Roland Marie décédé le 9 octobre
Raymonde Dubourg (*née Valadon*)
décédée le 28 octobre
Daniel Isabel décédé le 2 novembre
Lucienne Pagny (*née Adam*)
décédée le 19 novembre
Benoist Leturcq décédé le 9 décembre
André Froc décédé le 15 décembre
Eric Gigan décédé le 20 décembre
Georges Leconte décédé le 22 décembre

➤ MARIAGES 2014

Yves Graffet et Jean Vicens et Rullan
mariés le 15 février à Fleury-sur-Orne

Vincent Feignon et Cloé Madec
mariés le 19 avril à Fleury-sur-Orne

Jean-Luc Mirgaine et Josiane Vauquelin
mariés le 19 avril à Fleury-sur-Orne

Mathieu Kreit et Stephan Dubois
mariés le 17 mai à Fleury-sur-Orne

Noël Hastin et Carole Aimée
mariés le 21 juin à Fleury-sur-Orne

Dimitri Varin et Monique Alexis
mariés le 28 juin à Fleury-sur-Orne

Fabrice Lassalle et Sandrine Polinière
mariés le 28 juin à Fleury-sur-Orne

Julien Retout et Noémie Madelaine
mariés le 5 juillet à Fleury-sur-Orne

Guillaume Lefebvre et Julie Melet
mariés le 23 août à Fleury-sur-Orne

Didier Restoux et Séverine Chevallier
mariés le 6 septembre à Fleury-sur-Orne

Sylvain Coupau et Nadège Riet
mariés le 6 septembre à Fleury-sur-Orne

Caroline Le Disert et Anne-Charlotte Fleuet
mariés le 20 septembre à Fleury-sur-Orne

Philippe Rolland et Florence Darcy
mariés le 27 septembre à Fleury-sur-Orne

Jacky Ducrocq et Nataliia Gontcharova
mariés le 11 octobre à Fleury-sur-Orne

Eusèbe Estarque et Eliane Ponceau
mariés le 25 octobre à Fleury-sur-Orne

Emmanuel Lesage et Nathalie Le Juez
mariés le 15 novembre à Fleury-sur-Orne

Stanislas Mauger et Anthony Guérin
mariés le 29 novembre à Fleury-sur-Orne

Christian Lafage et Béatrice Cornichet
mariés le 27 décembre à Fleury-sur-Orne

COUPON EXPRIMEZ-VOUS

Si vous souhaitez recevoir une réponse personnalisée,
n'oubliez pas de laisser votre nom et vos coordonnées.

Cet emplacement vous est réservé, nous attendons vos idées, suggestions, critiques, sur tous les projets locaux.
À retourner à la Mairie de Fleury-sur-Orne | Service Communication, 10 rue Serge Rouzière 14123 Fleury-sur-Orne.

.....
.....
.....
.....
.....